

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 18 mai 2022

Vœu de l'Exécutif relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

Considérant l'existence de 20 Jardins d'enfants municipaux à Paris, accueillant près de 800 enfants ;

Considérant que les Jardins d'enfants pédagogiques constituent les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance ;

Considérant la vocation sociale historique des Jardins d'enfants, principalement situés en Quartier prioritaire de la Ville sur le secteur des Portes du 20^{ème}, au pied des résidences HBM ;

Considérant que les Jardins d'enfants sont un vecteur de mixité sociale dans les quartiers où ils sont installés, mixité chère à la Ville de Paris et que reflètent les habitants du 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que les Jardins d'enfants, à Paris, accueillent près de 12% d'enfants en situation de handicap ;

Considérant la mission confiée par la Ville de Paris à l'observatoire du Changement de Science Po afin de mesurer scientifiquement l'apport pédagogique des Jardins d'enfants à travers la comparaison de l'acquisition de dimensions cognitives, comportementales, scolaires et organisationnelles de deux cohortes d'enfants de 4 à 6 ans ;

Considérant les résultats de cette étude qui ont permis de démontrer, en toute objectivité, l'intérêt de ces structures compte-tenu de leur qualité en matière de socialisation, de préparation à l'école primaire par le biais des passerelles de 3 à 6 ans et leur capacité d'assurer une mixité sociale ainsi que l'inclusion d'enfants en situation de handicap ;

Considérant les dispositions contenues dans la loi « pour une école de la confiance », adoptée en 2019, prévoyant désormais le caractère obligatoire de l'instruction scolaire dès l'âge de 3 ans ;

Considérant l'absence de la prise en compte de la spécificité des Jardins d'enfants, notamment leur application des programmes de l'Éducation nationale afin que les enfants accèdent à l'école élémentaire avec les mêmes bases que les enfants de maternelle ;

Considérant la mobilisation des professionnel.le.s, ainsi que des parents, fréquentant ces Jardins d'enfants ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris, adopté en séance des 1^{er}, 2, 3, et 4 avril 2019 par le Conseil de Paris ;

Considérant, grâce à la mobilisation des élu.e.s parisien.ne.s, le report à la rentrée 2024 des dispositions de la loi « pour une école de la confiance » pour ce qui concerne les Jardins d'enfants ;

Considérant la nécessaire réflexion sur le devenir de ces structures à cet horizon ;

Considérant la volonté du Conseil de Paris de conserver les spécificités des Jardins d'enfants ;

Considérant le travail engagé avec l'Education nationale pour inventer un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants qui permettrait de conserver les spécificités des Jardins pédagogiques ;

Considérant la rencontre organisée entre la Ville de Paris, les Mairies d'arrondissements concernées et le collectif Décollage en soutien au modèle des Jardins d'enfants, par laquelle la Mairie du 20^{ème} a réaffirmé son attachement à ce mode d'accueil unique et participant de la diversité de modes de garde de l'arrondissement ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- réaffirme son attachement aux spécificités des pratiques pédagogiques qui prennent place au sein des jardins d'enfants ;
- interpelle le gouvernement pour engager une évolution de la loi permettant la pérennisation des Jardins d'enfants;
- poursuive le travail déjà engagé, en partenariat avec l'Education nationale, sur un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants, hybride entre l'établissement d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (parents des enfants, professionnel.le.s, mairies d'arrondissement) ;
- porte une attention particulière, quels que soient les scénarii retenus, à l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- Renforce sa communication auprès des parents sur l'intérêt pour l'enfant et l'attractivité de ces structures malgré les incertitudes portant sur leur devenir à partir de 2024.